

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 083-218300960-20240618-CNE20240602-DE

2024/29

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2024/06/02

SEANCE du 18 juin 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	11		5
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
16	15	0	1

OBJET : Création d'un point de contact La Poste Relais dans le cadre de la transformation du bureau de poste.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Jean-Paul DANIEL – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Vu la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications,

Monsieur le Maire rappelle l'historique des horaires d'ouverture de la poste.

Après avoir constaté la diminution constante des horaires d'ouverture du bureau de Poste (plus que 12 heures par semaine actuellement), et afin de permettre aux usagers l'accès à un service postal satisfaisant, Monsieur le Maire propose la transformation du bureau et la création d'un point de contact La Poste Relais dans un commerce du village.

Ce point contact La Poste Relais permettrait une augmentation de la fréquentation par les usagers des services de la poste avec des horaires d'ouverture plus large.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la transformation du bureau de poste de Pourcieux et accepte la création d'un point de contact La Poste Relais.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 01/07/2024.....

et l'affichage en Mairie,

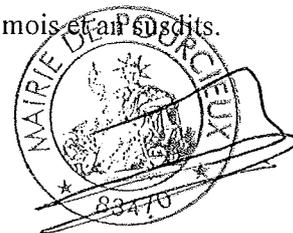
le 01/07/2024.....

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an précités.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 083-218300960-20240618-CNE20240601-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2024/06/01

SEANCE du 18 juin 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	11		5
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : *Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'acquisition de nouvelles plaques de rues.*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Jean-Paul DANIEL – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et constructions, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux numéros de maisons et de nouvelles plaques de rues.

Le montant des travaux est estimé à 5 345,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'acquisition de nouveaux numéros et nouvelles plaques de rue et demander l'attribution d'une subvention le plus large possible au Département du Var pour l'année 2024,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 19 juin 2024

et l'affichage en Mairie,

le 19 juin 2024

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.

